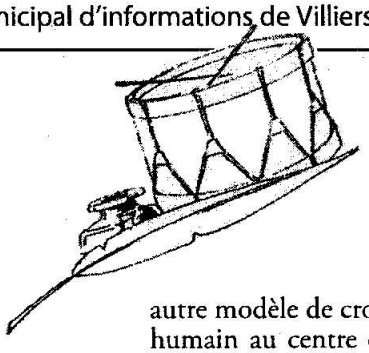


Le «Plume-Tambour»

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Parc naturel régional du Gâtinais français



AVRIL 2011

N° 53

Le mot de madame le Maire

Quand vous lirez le Plume-Tambour d'avril 2011, le Conseil municipal élu en 2008 sera à mi-mandat.
Quelques nouvelles importantes pour l'avenir de notre village : l'intercommunalité a du mal à se constituer. Depuis plus de deux ans, les villages du canton avaient choisi de réfléchir ensemble à un dossier majeur et obligatoire : l'intercommunalité.
Recloses a fait le choix d'aller vers la communauté de communes du pays de Fontainebleau et n'a pu la rejoindre. Larchant est engagé dans la communauté de communes du pays de Nemours.
Les autres communes du canton semblaient vouloir continuer ensemble : les proximités sociologique et géographique devaient être les moteurs. Quand il a fallu voter le périmètre de l'intercommunalité, deux communes, La-Chapelle-la-Reine et Guercheville, n'ont pas voulu prendre cette décision et n'en ont pas donné les raisons. Sans s'arrêter aux frais financiers qu'engendre une telle décision, ce sont aussi des choix de vie ensemble qui sont mis à mal. Le Conseil municipal de Villiers-sous-Grez a affirmé sa tristesse et son incompréhension face à cette situation. L'avenir nous réserve encore des rebondissements...
Pour continuer dans le registre « territoire et vie ensemble », une réunion publique concernant le Plan Local d'Urbanisme de Villiers-sous-Grez aura lieu au mois de juin avec monsieur Mahot du bureau d'études en charge de ce dossier.
Alors pour élargir notre réflexion, je voudrais affirmer : Les repères de la vie collective sont progressivement mis à mal sans que d'autres soient proposés.
Dans l'école, dans le travail, dans les lieux de vie et dans le quotidien, la nécessaire contribution de tous à la qualité du vivre-ensemble a cessé d'être valorisée. Comme si l'on cessait de croire que c'est précisément de ces liens élémentaires de la vie que dépend le contrat social.
Il est tout à fait illusoire de penser à un autre modèle de croissance sans mettre l'épanouissement humain au centre de la politique. Et cela ne pourra se faire que si nous réfléchissons ensemble à une conception qui ne soit ni individualiste ni consumériste.

C'est là qu'apparaît tout l'intérêt de la démocratie locale car le lien social ne peut résulter de la seule force de la loi. Il doit être encouragé quotidiennement et requiert donc le concours des collectivités de proximité.
Dans cette perspective, l'accroissement des responsabilités locales peut être un atout. Si toutes les collectivités locales sont bien entendu concernées, les élus municipaux, acteurs historiques du vivre-ensemble, sont incontournables.
Il y a urgence ! Car l'extension des comportements d'autarcie sociale, la mise à l'écart des valeurs d'écoute, d'entraide et de respect, dévoilent une société humainement appauvrie.
Dans cette perspective, la question du vivre-ensemble a toujours été centrale au Conseil municipal. Notre projet municipal a une ambition : permettre que les gens se parlent et se sentent chez eux.
Les élus se voient ainsi ramenés aux sources de la démocratie : transformer la somme des attentes individuelles en un espoir collectif. Affirmer le « vouloir vivre-ensemble » doit alors servir à formuler un projet politique global qui n'est rien d'autre que le volet humain du développement durable. Comment voulons-nous habiter notre territoire ? Comment le construire dans la durée ?
Après trois ans, nous avons voulu tenir nos engagements en mobilisant les énergies pour relever des défis, vaincre des inerties, construire l'avenir et pouvoir dire ces quelques mots simples : il fait bon vivre à Villiers-sous-Grez.

Brigitte Delahaye Audrain

PS : Le conseil municipal de la Chapelle la Reine a envoyé un courrier à tous les conseils municipaux ayant travaillé sur l'intercommunalité cantonale nous signifiant qu'il a décidé de répondre positivement à cette démarche.



moment de convivialité au marché du jeudi

Sommaire

Le mot du maire	Page 1	Expressions Villaronnes	Page 10
Conseil municipal du 11 mars 2011	Page 2	Ici la Terre	Page 13
Conseil municipal du 29 mars 2011	Page 4	Ce qui s'est passé	Page 14
Infos commune	Page 6	Evènements à venir	Page 16
Un mot des commissions	Page 9	Nos joies, nos peines	Page 20
		Agenda	Page 20

Comité de rédaction : Brigitte Delahaye Audrain, Jean-Michel François, Françoise Hubert, Philippe Esclangon, Sylvie Lepage, Etienne Roussereau, Annie Union
Mise en page : Dominique Ceraudo
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2011

Présents : Brigitte Delahaye Audrain : maire, Roger Magert, Marie-France Champion, Michèle Ferré : adjoints ; Jean-Michel François, Ludovic Jeannotin, Yves Lechevallier, Bernard Leroy, Mireille Permanyer, Alain Quantin, Paul Shelton : conseillers municipaux.
Absente excusée : Françoise Hubert donne pouvoir à Yves Lechevallier.
Absents non excusés : Marc Rousseau et Alain Champion
Secrétaire : Roger Magert

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 7 février 2011
À rajouter : Mireille Permanyer fait état de ses recherches pour évaluer le prix de deux double abris pour équiper les jardins familiaux. Les devis déjà reçus représentent environ 5 500 €. Devant l'importance de la somme, le Conseil municipal décide, à l'occasion de la prochaine réunion de la commission environnement et embellissement, d'étudier d'autres solutions.

DÉLIBERATIONS

Horaires de l'agence postale communale
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux horaires de l'agence postale communale : du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h et le samedi matin de 10 h à 12 h.

Auto surveillance de la station d'épuration
La Police de l'eau nous fait remarquer que notre station d'épuration ne permet pas d'auto surveillance du fait de l'absence de télésurveillance et d'équipement de mesures de débit. Le canal de comptage n'est pas aux normes car il a une pente inverse. Notre décision étant d'abandonner le projet de traitement des boues pour une nouvelle station, la DDT nous impose la mise en place de la télésurveillance. Le devis est de 5 130,84 € TTC ; nous aurions 35 % de subvention par l'agence de l'eau et 20 % par la DTT ; nous attendons les réponses des négociations pour l'aide au financement, le Conseil municipal ayant besoin de réfléchir pour prendre une décision car il a besoin de plus d'informations.

Diagnostic accessibilité
Concernant l'obligation de mises aux normes au 1er janvier 2011, 3 devis nous ont été proposés :
- la société DEKRA pour un montant de 3 200 € HT, mais après appel téléphonique de madame le Maire, ce montant est ramené à 2 100 € ;
- la société PACT 77 pour un montant de 2 500 € HT ;
- la société ACF (qui travaille avec le PNR) pour un montant 1 430 € HT.
Après délibération du Conseil municipal, la société ACF est retenue à l'unanimité.

Remboursement Marie-France Champion
Concernant des frais engagés pour des déplacements, un livre « construire son habitation en paille selon la technique du GREB », une entrée au salon Ecobat, cela dans le cadre de notre projet « commerce de proximité » pour un montant de 90,85 €. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Maison de la commune rue Gabriel Bachet
Une expertise par l'agence ADG de La-Chapelle-La-Reine donne une estimation de vente de 200 000 €, vide de tout occupant et entre 120 000 et 140 000 € avec locataire. Le Conseil municipal réfléchit toujours aux éventuelles autres solutions.

Travaux dans le foyer
Nous avons reçu plusieurs devis pour les travaux obligatoires à effectuer dans le foyer :
- AJL bâtiment : 5 485,65 € HT ;
- Mayeur Dominique : 5 757,98 € HT ;
- Rivière Serge : 12 245,49 € HT.

Le Conseil municipal accepte de prendre le mieux disant en attendant de connaître les délais d'intervention.

Dotation d'équipement des territoires ruraux
La circulaire de la préfecture est arrivée en mairie. Taux de subvention : de 5 à 40 % selon les projets avec un plafond de 100 000 €. La date butoir étant toujours le 31 mars de chaque année.

Entretien de voirie
Nous bénéficions d'une aide forfaitaire de 828 € par le Conseil général.

Poste : augmentation de l'indemnité compensatrice pour 2011.
Le montant est porté à 950 € avec effet rétroactif au 1er janvier 2011.

Proquartet
Les baisses successives des subventions du Conseil général mettent en danger la poursuite des activités de l'association ; à revoir dans le cadre de demande de subvention.

Structure multi accueil petite enfance de La-Chapelle-La-Reine
Le montant de la participation par heure de présence pour les enfants extérieurs à La-Chapelle-La-Reine est de 2,12 € ; nous avons une demande pour un enfant, la Commune ne peut pas supporter une telle charge nous obligeant à créer une régie, la commune de la Chapelle la Reine ne voulant pas que les règlements des enfants hors-commune se fassent directement dans leur service. Après délibération, le Conseil municipal refuse de signer la convention avec la commune de La-Chapelle-La-Reine.

Intercommunalité
Une réunion avec les maires du canton a eu lieu le 3 mars 2011 pour préparer l'entrevue avec le préfet le 17 mars. Les communes de la Chapelle-la-Reine et de Guercheville ne désirant pas délibérer sur le périmètre, l'intercommunalité sur le canton de la Chapelle-la-Reine aura du mal à voir le jour. Les maires du canton, excepté les deux communes citées, écrivent une motion qui sera remise au préfet réaffirmant leur volonté d'une intercommunalité cantonale. Le Conseil municipal fait part de son incompréhension et de sa tristesse face à la situation.

Entente Sportive de la Forêt
Nous avons reçu un dossier de demande subvention dont nous reparlerons lors de la dotation des subventions.

Nouvelles des commissions
- Yves rappelle le repas des commissions le 8 avril 2011 ; les vice-présidents des commissions feront part de cette invitation aux membres des commissions. Chacun amènera ses victuailles et nous réunirons le tout. La réponse de chaque participant doit parvenir avant le 2 avril.
- Mireille fait part de la recherche de nouveaux abris moins chers.
- Le nettoyage de printemps aura lieu le 26 mars à 15 heures.
- Communication : une rubrique *bibliothèque* est créée dans le site internet de la commune.

INFORMATION AMIANTE
Vendredi 11 mars 2011 à la mairie de la-Chapelle-la-Reine a eu lieu une réunion d'information dirigée par monsieur Giguet, directeur régional d'Autoroute Paris Rhin Rhône à laquelle assistait Marie-France Champion.
Contexte : APRR doit réaliser des travaux de réparation de chaussées. Un des tronçons à renouveler se trouve sur l'autoroute A6 entre Achères-la-Forêt et Grez-sur-Loing – soit 12,6 km – sens Lyon-Paris.
Lieu de stockage : Sur la CD 104 lieu dit « La mare Assieuse » - Terrain appartenant à l'APRR.
Travaux : Il s'agit de raboter la chaussée sur 12,6 km et sur une épaisseur de 9 cm d'enrobés (1ère couche : 4 cm de bitume, couche inférieure : 4 cm enrobés bitumeux amiantés à 1 % + 1 cm supplémentaire pour tenir compte des irrégularités.) Cela représente 16 443 m^3 de déchets qui seront entreposés dans un trou de 92 m sur 50 m soit une surface de 4 600 m^2. Ces déchets seront mis dans une bâche qui tapissera cette alvéole et qui recouvrira tous ces déchets, une couche de terre sera disposée pour favoriser la végétation spontanée. La zone sera sécurisée par 2 clôtures et un panneau « Amiante ». Les travaux devraient commencer au mois de mai 2011 pour une durée d'un mois et demi.

Fin de la séance : 23 heures.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2011

Présents : Brigitte Delahaye Audrain : maire ; Roger Magert, Marie-France Champion, Michèle Ferré, Françoise Hubert : adjoints ; Alain Champion, Jean-Michel François, Yves Lechevallier, Mireille Permanyer, Paul Shelton : conseillers municipaux.
Absents excusés : Alain Quantin donne pouvoir à Alain Champion, Bernard Leroy donne pouvoir à J.-M. François.
Absents non excusés : Ludovic Jeannotin, Marc Rousseau.
Secrétaire : Michèle Ferré

Approbation du Conseil précédent
Une remarque sur l'orthographe des noms de famille de P. Shelton et d'Yves Lechevallier.
Concernant l'auto surveillance de la station d'épuration, voici ce qui est à rajouter au précédent compte rendu : « La Police de l'eau nous impose au moins la mise en place de la télésurveillance du volume en entrée de station, par la mesure du temps de fonctionnement des pompes.
Le devis est de 5 130,84 € TTC ; l'agence de l'eau a signifié oralement qu'elle ne financerait pas ce projet vu le montant et le faible nombre de relevés à effectuer (1 par an). La DTT pourrait financer à hauteur de 20 % sous condition.
Le Conseil municipal décide de différer sa décision tant que le plan de financement n'est pas abouti.

DÉLIBERATIONS

Vote du compte administratif du service des eaux
COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2010
Section fonctionnement :
Dépenses : 0 €
Recettes : 11 423,41 € (soit un excédent d'exercice 2010 de 11 423,41 €)
Produit antérieur 2009 : 6 630,11 €
Résultat excédentaire de : 18 053,52 €
Section investissement :
Dépenses : 3 856,78 €
Recettes : 13 251,32 € (soit un excédent d'exercice 2010 de 9 394,54 €)
Déficit antérieur 2010 : 7 681 €
Résultat d'excédentaire de 1 713,54 €
D'où un excédent de clôture : 19 767,06 €

Madame le Maire étant sortie de la salle du Conseil, le Conseil municipal, sous la présidence de Roger Magert approuve à l'unanimité le compte administratif 2010.

Vote du compte administratif du service assainissement
COMPTE ADMINISTRATIF assainissement 2010
Section fonctionnement :
Dépenses : 283,26 €
Recettes : 20 260,28 € (soit un excédent d'exercice 2010 de 19 977,02 €)
Produit antérieur 2009 : 126 913,15 €
Résultat excédentaire de : 146 890,17 €
Section investissement :
Dépenses : 300,86 €
Recettes : 601,72 € (soit un excédent d'exercice 2010 de 300,86 €)
Excédent antérieur 2009 : 17 503,24 €
Résultat d'excédentaire de 17 804,10 €
D'où un excédent de clôture de : 164 694,27 €

Madame le Maire étant sortie de la salle du Conseil, le Conseil municipal, sous la présidence de Roger Magert approuve à l'unanimité le compte administratif 2010.

Vote du compte administratif commune
COMPTE ADMINISTRATIF commune 2010
Section fonctionnement :
Dépenses : 453 630,27 €
Recettes : 513 557,32 € (soit un excédent d'exercice 2010 de 59 927,05 €)
Produit antérieur 2009 : 96 966,47 €
Résultat excédentaire de : 156 893,52 €
Section investissement :
Dépenses : 164 886,48 €
Recettes : 152 908,02 € (soit un déficit d'exercice 2010 de 11 978,46 €)
Déficit antérieur 2009 : 44 302,10 €
Résultat déficitaire de 56 280,56 €
D'où un excédent de clôture : 100 612,96 €

Madame le Maire étant sortie de la salle du Conseil, le Conseil municipal, sous la présidence

de Roger Magert approuve à l'unanimité le compte administratif 2010.

Comptes de gestion 2010 Eau, assainissement, commune

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2010 établi par monsieur le Trésorier de la-Chapelle-la-Reine en ce qui concerne les comptes eau, assainissement, commune.

Affectation des résultats

Eau

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2010, constatant que le compte administratif de l'exercice 2010 présente un excédent de fonctionnement de 18 053,52 € et un excédent d'investissement de 1 13,54 € décide d'affecter le résultat comme suit :

- en fonctionnement recette compte 002 : 18 053,52 €
- en investissement en dépense compte 001 : 1 713,54 €

Assainissement

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2010, constatant que le compte administratif de l'exercice 2010 présente un excédent de fonctionnement de 146 890,17 € et un excédent d'investissement de 17 804,10 € décide d'affecter le résultat comme suit :

- en fonctionnement recette compte 002 : 146 890,17 €
- en investissement en dépense compte 001 : 17 804,10 €

Commune

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2010, constatant que le compte administratif de l'exercice 2010 présente un excédent de fonctionnement de 156 893,52 € et un déficit d'investissement de 56 280,56 € décide d'affecter le résultat comme suit :

- en fonctionnement recette compte 002 : 100 612,96 €
- en investissement en dépense compte 001 : 56 280,56 €
- en investissement recette compte 1068 : 56 280,56 €

FCTVA

La commune toucherait la somme de 23 063,16 € correspondant à 15,48 % de 148 967,58 €.

Terrains du réseau ferré

Réseau Ferré de France est propriétaire de biens, d'une superficie de 28 000m² sur la commune de Villiers qu'il envisage de céder. Ce sont des terrains boisés : 3 parcelles dont 2 sont certainement expropriables. Vote pour l'achat par la commune : 2 abstentions, 10 contre.

Enquête publique

On attend les documents définitifs pour lancer l'enquête publique concernant la création de deux chemins ruraux, le déclassement de deux chemins ruraux au rocher Saint-Etienne et le terrain devant le garage.

INFORMATIONS

- Sentier d'interprétation forestier avec le PNR : la Commune s'est portée candidate et a déposé un dossier. Le projet de Villiers n'a pas été retenu.
- Remerciements de la famille Purseigle lors du décès de madame Purseigle Marie.
- Courrier du Conseil Régional : les jeunes de 11 à 17 ans peuvent bénéficier de tickets loisirs (pour les bases de loisirs de la région). Information sera faite dans le Plume-Tambour.
- Syndicat des ordures ménagères et déchets : à revoir car la taxe augmente et les services proposés diminuent.
- L'Intercommunalité : elle est fortement compromise avec le canton de la-Chapelle-la-Reine, certaines communes étant tentées par d'autres alliances. La réunion du 23 mars dernier à Amponville a été très décevante.
- Le garage : Mme le Maire suit le dossier de très près depuis trois ans. Une pétition a été reçue en mairie concernant la sécurité du lieu, le bruit jusqu'à tard dans la nuit et les problèmes d'environnement.
- Un acte de vandalisme a été commis au local du tennis, décourageant les bonnes volontés qui s'investissent dans cette activité sportive.
- Le nettoyage de printemps a réuni 21 personnes qui ont ramassé tout ce qui est « abandonné » le long de nos routes...Merci et à ces bénévoles et rendez-vous au prochain nettoyage en espérant un jour pouvoir l'arrêter en raison de la civilité de chacun !
- Les jardins familiaux : le projet avance, les portails sont achetés, le grillage est prévu, la Saur est prévenue. Bienvenue aux nouveaux jardiniers !
- Réunion des jeunes : plusieurs idées sont proposées, 8 mai : barbecue ; 11 mai : jeux de société ; 15 mai : marche ; le 15 ou 22 mai : kermesse ; le 13 avril (pour les plus petits) et le 25 juin : cinéma ; le 26 juin : course d'orientation...Des informations seront affichées, précisant ce qui pourra être concrétisé.

Fin de la séance à 22 h 30.

« IL VAUT MIEUX S'ENTENDRE QUE PLAIDER ».

Comme vous le savez, la conciliation permet de faciliter gracieusement le règlement des différents en dehors de toute procédure judiciaire. Marcel Pieuchot a été nommé conciliateur de justice du canton de La-Chapelle-la-Reine.

Accueil et permanence
1er et 3ème mercredi de chaque mois de 14 h 15 à 17 h
Maison de la médiation
240 bis rue Grande (rez-de-chaussée) Fontainebleau

Courrier et permanence téléphonique
CCAS Hôtel de ville de Fontainebleau
40 rue Grande 77300 Fontainebleau
01 60 74 64 84

ACCÈS GRATUIT AUX BASES DE LOISIRS POUR 80.000 JEUNES GRÂCE AUX TICKETS LOISIRS

La Caisse d' Allocations Familiales adresse chaque année, à la demande des familles allocataires, des tickets loisirs pour les enfants âgés de 6 à 18 ans (offre sous conditions de ressources). Ces tickets, établis au nom du jeune, ont pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs.
Chaque année, le Conseil d' Administration de la Caisse d' Allocations Familiales fixe les conditions d'attribution et le montant des tickets. Les tickets peuvent être utilisés uniquement pour des activités sportives ou culturelles avec licence, abonnement, inscription ou adhésion annuelle auprès des prestataires de loisirs agréés par la CAF.
Cet été encore, la Région pense aux jeunes qui ne partent pas en vacances. Elle leur offre l'accès à ses bases de plein air et de loisirs. Baignade, planche à voile, beach-volley, canoë, pédalo... Nombreuses sont les activités de plein air auxquelles les jeunes pourront accéder gratuitement dans les 11 bases de loisirs d'Île-de-France. Et cela, grâce aux *Tickets loisirs* destinés aux jeunes de 6 à 18 ans. Des passes financés par la Région ont été émis à 80 000 exemplaires cette année.
Valables du 15 juin au 15 novembre (sauf les week-ends et jours fériés), les *Tickets loisirs* ont une valeur de 7 €. Ce qui permet soit de passer une journée entière sur une base régionale en y bénéficiant d'une ou plusieurs activités et d'un repas, soit de participer à une initiation sportive ou à un séjour s'étalant sur plusieurs jours. Les transports restent à la charge des jeunes.
Si vous êtes intéressés, pouvez directement vous adresser à la mairie ou aux bases de loisirs.
Les 11 bases de loisirs de Région se répartissent sur cinq départements : la Seine-et-Marne (Bois-le-Roi, Buthiers, Jablines-Annet, Vaires-Torcy), les Yvelines (Boucles-de-Seine, Saint-Quentin-en-Yvelines, Val de Seine 78), l'Essonne (Étampes, Le Port aux Cerises), le Val-de-Marne (Créteil) et le Val-d'Oise (Cergy-Pontoise).

LA HALTE RANDONNÉE TERMINÉE



Comme vous le savez sans doute, la mise en place de la boucle équestre du PNR du Gâtinais français qui passe par Villiers a été prétexte à la création d'une halte randonnée qui va servir aussi bien aux marcheurs qu'aux cyclotouristes et aux cavaliers.
Située derrière le stade, cette halte est équipée depuis un certain temps déjà de trois barres d'attache pour les chevaux et, suffisamment éloignées de celles-ci pour ne pas être gênées, de deux tables de piquenique.
Manquait une chose essentielle, l'eau. Une borne fontaine en service depuis le 15 avril y remédie. Ainsi les 10 et 11 mars derniers, Jean-Luc Tinot en chef de chantier, Joanny Poulain en conducteur d'engin, Michel Union et ma pomme en apprentis, nous nous sommes attaqués à une tranchée allant de l'ancien compteur d'eau, en bordure de la route de Nemours, qui desservait l'auberge de la jeunesse, à l'arrière du stade. La conduite d'eau a été posée et la borne fontaine elle-même mise en place dans la foulée par l'entreprise du PNR. Il ne restait

plus à la SAUR qu'à réactiver l'ancien abonnement de l'auberge et mettre un nouveau compteur pour alimenter la fontaine.
Grâce à ce bénévolat, le coût de cette halte est raisonnable : 597,43 € HT pour la pelleteuse et 418,05 € HT en fournitures diverses. Donc un total 1 015, 48 €. En effet, il faut rappeler que les tables, les barres d'attache et la totalité de la signalétique de la boucle équestre sont financées par le PNR. On peut espérer que cet investissement s'amortisse par les retombées financières du passage des randonneurs sur notre commune. Sur les itinéraires touristiques de notre sud Seine-et-Marne il y a très peu de halte comparable à la nôtre surtout si nous faisons dans le futur un petit effort d'aménagement paysager.

Yves Lechevallier

Entretien des espaces publics : où en sommes-nous ?

Améliorer la qualité de l'eau, de l'air, favoriser la biodiversité, sont des objectifs qui visent à faire disparaître totalement les traitements chimiques (phytosanitaires), dangereux pour la santé des riverains et des employés communaux qui les utilisent.
En adhérant à la Charte « Gestion écologique des espaces communaux » en 2009, nous nous sommes engagés à réduire, voire supprimer l'utilisation des pesticides d'ici 2018.
Dans notre commune, l'usage de ces produits a disparu en ce qui concerne le nettoyage des voies communales et nous utilisons le désherbage thermique qui brûle les herbes folles, complété par le binage à la main et le fauchage.
Le cimetière reste un endroit de préoccupation en ce qui concerne l'entretien qui se fait quatre fois par an. La quantité des produits chimiques utilisés a été divisée par deux en 2010, le nettoyage à la binette termine le travail.
Nous recherchons, avec le PNR et le Conseil général, d'autres moyens, d'autres pratiques pour la satisfaction de tous, car moins de produits phytosanitaires fait que les herbes repoussent plus rapidement.
Dans nos massifs, la recherche des végétaux est importante, les essences locales sont plus résistantes et nécessitent moins d'eau, elles sont donc à privilégier.
Avec l'opération « Laissons pousser » relayée par le PNR, des sachets de graines de fleurs sauvages ont été distribués, pour l'école où une plate-bande a été créée dans la cour, puis un autre sachet pour semer dans nos deux massifs, rue de la Croix-Lambert. Attendons... et espérons que le résultat sera cette année, un régal pour les yeux !

Mireille Permanyer

Parc naturel régional du Gâtinais français

Charte du Parc naturel régional du Gâtinais français

Le Gâtinais français, ce « Pays des mille clairières et du grès » est au cœur des préoccupations du Conseil régional d'Île-de-France, des Conseils généraux de l'Essonne et de Seine-et-Marne, des communautés de communes et d'agglomérations et des 78 communes : 38 en Essonne et 40 en Seine-et-Marne – Superficie 84 985 hectares – 96 047 habitants.

Qu'est-ce que la charte ?
C'est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour 12 ans. Elaborée par les représentants et les acteurs du territoire, elle fixe les objectifs à atteindre et permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc.

Quel est le contenu de la charte ?
- mettre le **patrimoine naturel** sous haute surveillance,
- conforter les **paysages** comme une expression de notre identité,
- élaborer un **urbanisme durable** à l'échelle du territoire,
- viser un **développement économique** respectueux de l'environnement et solidaire,
- aboutir à la mixité et à l'accessibilité du **logement**,
- définir des **enjeux énergétiques** forts,
- favoriser un **tourisme** avant tout durable, valorisant le territoire,
- s'appuyer sur la **création artistique** comme moyen de valorisation et de création de solidarités,
- pour une appropriation du territoire, **éduquer et informer** les publics,
- évaluer les actions et suivre **l'évolution du territoire**,
- **innover et coopérer** avec d'autres territoires d'expérience.

Le projet défini par la charte se décompose en trois axes :
- agir pour la préservation durable des richesses du territoire.
- mettre la solidarité et l'environnement au cœur de notre développement.
- mobiliser pour un projet de territoire partagé et innovant.

Source : PNR

RESTAURATION SCOLAIRE À VILLIERS

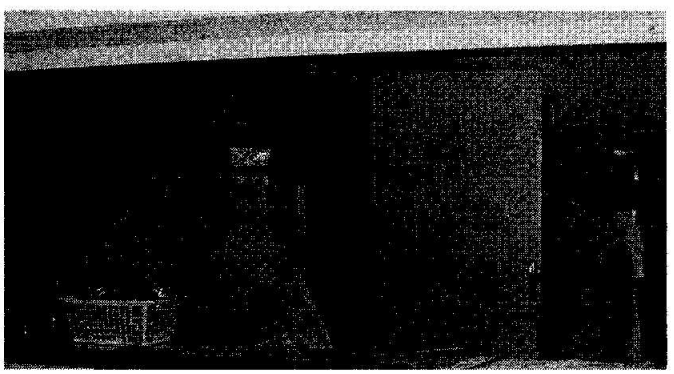
Les élèves de l'école maternelle de Villiers et de l'école élémentaire de Recloses viennent tous déjeuner dans les salles du rez-de-chaussée du foyer de Villiers.
Chaque jour, ils sont pris en charge par Véronique Charrier et Béatrice Robardelle, employées communales de Recloses, Dominique Edard et Saadia Didda, agents de la mairie de Villiers.
Les repas sont livrés tôt le matin par une entreprise de restauration : « Les petits gastronomes ».
Dominique et Saadia arrivent à 11 h pour la mise en place. Elles dressent les tables et servent les entrées dans les assiettes.
A 12 h arrivent les enfants du 1er service : élèves de maternelles accompagnés par Béatrice (ATSEM) et élèves de CP et CE1 venant par car de Recloses sous la surveillance de Véronique.
Les plats de résistance sont réchauffés dans le four spécial pendant que les enfants mangent les entrées. Saadia et Béatrice s'occupent de la « salle des petits » alors que Véronique et Dominique assurent le service de la « salle des grands ».
Vers 12 h 20, alors que les petits en sont au plat de résistance, Dominique ou Véronique, à tour de rôle, vont chercher les élèves du 2ème service à l'arrêt des cars. Après un lavage des mains en règle, ils s'installent pour déjeuner.
Vers 12 h 45, les petits ont terminé leur repas, après un nouveau passage aux lavabos, les élèves de maternelle vont alors en récréation sous la surveillance de Saadia et Béatrice alors que les CP/CE1 regagnent Recloses où ils seront pris en charge par Paulette qui s'occupe de la garderie.
A 13 h, c'est l'heure de la sieste pour les enfants de petite section. Saadia les confie à Karine (ATSEM) qui les couche et assure la surveillance pendant ce temps de repos.
Entre 13 h et 13 h 10, les grands ont terminé à leur tour. Après le lavage des mains, ils se rendent eux aussi dans la cour de l'école pour un moment de récréation.
A 13 h 30, tous les enfants ont regagné leur classe ou sont dans le car pour un retour sur Recloses, c'est alors à ces dames de pouvoir enfin déjeuner et se détendre un moment.
Vers 14 h, commence le travail fastidieux de remise en ordre : il faut débarrasser les tables, faire la vaisselle, nettoyer les tables et les chaises, les sols... Chacune a sa tâche, Saadia à la cuisine pour la vaisselle, Véronique dans la salle des grands, Dominique dans celle des petits. Cette répartition du travail a été définie il y a bien des années, sous l'égide de M. Orts, afin que les tâches soient équitablement réparties et les responsabilités clairement définies.
A 15 h 30, Dominique et Saadia ont terminé leur service alors que Véronique, arrivée plus tard, travaille jusqu'à 16 h 30 au nettoyage des sanitaires.
Interrogées sur l'intérêt de leur travail, toutes sont unanimes : ce qui les motive c'est le contact avec les enfants. Elles sont conscientes du rôle important qu'elles jouent dans les rapports aux aliments que les enfants vont construire sur ce temps de restauration scolaire. Attentives à chacun, elles proposent systématiquement de goûter à chaque plat en servant une petite portion si l'élève annonce : « J'aime pas ça ! ». Si vraiment il n'aime pas, il laisse mais si, finalement : « j'aime bien » alors, l'assiette est complétée à hauteur d'une portion normale. Ainsi, les enfants qui le veulent bien découvrent des saveurs variées, des plats différents de ceux cuisinés à la maison, apprennent à manger un peu de tout pour avoir des menus équilibrés.



Parfois, cependant il y a beaucoup de restes car la majorité des enfants n'a pas apprécié les plats proposés. Parfois, un enfant ne mange pratiquement rien, les parents sont alors alertés. Parfois, il y a du « rab » qui est distribué dans la mesure du possible à ceux qui le souhaitent (4 parts de fromage ne peuvent être partagées s'il y a 20 demandeurs). Parfois, il y a trop de bruit ou certains élèves sont trop agités, il faut alors rétablir le calme, séparer l'un de l'autre pour que tous puissent déjeuner dans une ambiance sereine.
De temps à autre, un représentant des « Petits gastronomes » vient sur place, c'est Dominique qui le reçoit. Il s'agit d'ajuster les menus (qualité, quantités) de prévoir certains menus à thème (récemment autour du miel) ou, s'il est là en même temps que les enfants, de répondre à leurs questions.

Voilà de quoi est fait le quotidien de nos « Dames de cantine » qui chaque jour donnent le meilleur d'elles-mêmes pour le bien être des élèves qui fréquentent le service de restauration scolaire du RPI. Qu'elles en soient remerciées et que leur travail soit reconnu à sa juste valeur.

Françoise Hubert



Un mot des commissions

La salle des jeunes est opérationnelle !

Renseignements et réservation auprès de Sylvie Lepage au 01 64 24 25 10 ou à ouioui.lepage@live.fr
Alors n'hésitez pas à profiter de cette salle, elle est pour vous !
Pour aider les jeunes à équiper la salle, avez-vous du matériel que vous donneriez volontiers : canapé, chaise, frigo, jeux, télé, magnéto, lampe, pouf, tapis...

La commission Jeunesse Sports Loisirs

Mise à disposition de matériel sportif pour le terrain multisports

La commission Jeunesse Sports Loisirs vous informe que du matériel sportif peut être emprunté pour l'utilisation sur le terrain multisports selon les conditions suivantes :
- se présenter aux horaires d'ouvertures à la mairie ;
- signer l'enregistrement du matériel emprunté ;
- s'engager à ramener le matériel emprunté dans les 24 heures après maximum (en jours ouvrables) ;
- le petit matériel pourra être emprunté sans caution, sauf le filet où la caution s'élèvera à 50 €. Voici la liste du matériel :
    - pour le badminton : filet, raquettes, et volants ;
    - pour le volley-ball : filet et ballon ;
    - pour le tennis : filet uniquement ;
    - ballon pour le hand-ball, foot, et basket.

Il vous est demandé de respecter le terrain multisports et le matériel emprunté qui sont mis à votre disposition par la municipalité. Afin de tenir cet espace propre, merci de remporter vos déchets.
Pour tout renseignement, contacter Sandra Olivier au 01 64 24 26 41.

La commission Jeunesse Sports Loisirs

Conseil des jeunes

La commission Jeunesse Sports Loisirs propose de créer un conseil municipal des jeunes destiné aux 12-18 ans. Si vous vous sentez concerné, contactez Pierre Champion au 01 64 24 21 78 ou champion.pierre@free.fr

Marché du jeudi



Chaque jeudi, le marché villaron s'installe place des trois tilleuls.
Mme Chemin vous propose les légumes cultivés à la « Ferme des quatre saisons » d'Arbonne mais aussi les produits venus directement d'autres exploitations : fruits, produits laitiers et fromages, œufs, charcuterie, volailles...
Le premier et le troisième jeudi du mois, M Garnier, agriculteur et apiculteur, s'adresse aux gourmands avec ses différentes variétés de miel et produits dérivés : bonbons, nougats, cakes au fruits, pains d'épice. Original, le vinaigre de miel accompagne les huiles de colza et de tournesol venues de sa ferme de Paley.
Avant ou après vos achats n'hésitez pas à venir vous installer sur les fauteuils de jardin installés autour de la buvette des bénévoles des commissions municipales pour un moment de convivialité partagée.

Françoise Hubert
commission développement économique et touristique

Expressions Villaronnes

LE PRINTEMPS ET LES ABEILLES

Le printemps est toujours surprenant. Le ciel vraiment bleu, la chaleur soudaine, la végétation qui se colore de vert et de jaune, le retour des hirondelles, et sur les fleurs dans nos jardins, la visite des abeilles dissipent les chagrins de l'hiver. Pourtant nos esprits anxiogènes se tourmentent vite de ne pas les trouver assez nombreuses. Et la presse «naturaliste» agite les paradoxes annonçant que les productions de miel deviennent plus importantes dans les villes que dans les campagnes. Ne dit-t-on pas que « si l'abeille disparaît, l'humanité en a pour quatre ans ! ». L'évocation bucolique devient frisson d'apocalypse.
Depuis le mois de mars, dans la ruche, la reine a recommencé de pondre, en moyenne deux mille oeufs par jour. Si elle dispose de l'espace suffisant, la colonie atteindra 40 000 à 50 000 insectes. Lors de chaque floraison importante, dans un rayon d'action de trois kilomètres, les abeilles récoltent le nectar, sécrétion sucrée (fructose et glucose pour l'essentiel) et le pollen. L'apiculteur prévoyant posera sur le corps de ruche des hausses dans lesquelles les butineuses accumuleront leurs provisions.

L'avis d'un apiculteur de notre région
Celui de Gilles Garnier, de Paley, qui vend son miel à Villiers-sous-Grez au petit marché du jeudi. Il élève environ deux cents ruches dans les vallées du Lunain et du Loing et répond volontiers à mes questions.
2011 se présente-t-elle comme une bonne année pour les abeilles ?
On le saura en septembre ! La récolte de miel dépend largement des conditions climatiques et les périodes de floraison sont courtes. Il suffit d'une quinzaine humide pour anéantir totalement l'espérance d'une récolte.
Vous récoltez différents miels ?
La saison commence avec ce qu'on appelle parfois les «miels de printemps». Les abeilles butinent dans les vergers et sur les champs de colza. C'est un miel de couleur blanche et qui cristallise très vite en raison de sa densité en sucre. Puis en mai et début juin, les abeilles visiteront les acacias pour produire un miel couleur d'ambre, très fin et parfumé. Les châtaigniers en juillet donneront un goût boisé plus ou moins fort selon la proportion de nectar récolté sur d'autres fleurs. La saison se terminera avec le miel récolté sur les tournesols qui a une couleur jaune et un goût beurré.
Votre avis sur la rareté des abeilles dans les champs de colza ?
Le colza semble moins mellifère qu'avant, mais l'ensoleillement, le vent et la chaleur sont déterminants pour faire sortir les abeilles de leur ruche. Les débats entre apiculteurs et agriculteurs doivent être arbitrés par des professionnels et des scientifiques. Les causes de mortalité des abeilles sont multiples (climat, parasites, monoculture) difficiles à déterminer. Pour ma part, je constate une moins grande vitalité chez certaines générations de reines que j'attribue à une mauvaise fécondation.

S'initier à l'apiculture, c'est possible ?
Réponses de Joël Poulain, propriétaire de cinq ruches au lieu dit La Croix Bûchette.
Apiculteur-amateur, est ce possible ?
Il faut s'initier auprès d'un connaisseur pour dépasser le stade de la peur de l'insecte, suivre si possible un cours théorique dans un rucher école, s'équiper d'un peu de matériel, tel qu'un extracteur, ce qui est un peu onéreux. Mais je peux donner un coup de main dans les premiers temps. Trouver un site pour installer son rucher. Enfin, déclarer son installation au service vétérinaire de la Direction départementale de la protection des populations, Cité administrative bâtiment A Bd Chamblain 77011 Melun Cedex.
Les premières étapes ?
Acheter ou construire sa ruche, je peux fournir des plans. Il faut respecter des dimensions très précises car l'abeille est aussi architecte de gâteaux de cire qui s'intégreront dans des cadres mobiles qui doivent être souvent manipulés. Acheter



Rucher du Crot-au-Fer

ou capturer un essaim pour peupler la ruche. Je recommande cette première approche impressionnante mais sans danger. Prendre beaucoup de plaisir à observer ses abeilles et la végétation qui les entoure.

Quelques adresses régionales
- Le rucher école du Gâtinais, 18 pourtour Nord 45390 La Neuville-sur-Essonne, rucherecolegatinais@gmail.com
- La Miellerie du Gâtinais (Boutigny-sur-Essonne) voir l'article dans l'Abeille du parc du PNRGF
- Le rucher école de la Base de Loisirs de Bois-le-Roi (s'inscrire à l'avance car déjà complet pour 2011)

Joël Poulain

Alain Champion à Annie Virmout

Le 25 mars 2011

Annie,

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je veux te dire quelques mots ce soir.

Plus de trente ans années passées au service des Villarons et de leurs élus, ça compte.
Tu as usé quatre Maires, presque cinq, un nombre incalculable de conseillers. Tu as fait manger à la cantine plusieurs générations d'enfants de Villiers puis aussi de Recloses. Tu étais la mémoire vivante de la mairie (dates de naissance, liens de famille, adresses, n° de téléphone, cadastre, etc...). Comment va-t-on faire sans toi ?

Mais chacun fait son temps avec ses qualités et ses défauts, puis passe la main. C'est ton tour aujourd'hui. Je te souhaite une bonne et longue retraite avec Robert. Profite bien de ton camping-car et de tes petits-enfants.

LE COMPOST

mot anglais dont nous gardons la prononciation mais qui vient de l'ancien français (compote = mélange, a la même origine latine : compositus)

Au mois de mars dernier nous avons pu assister à une conférence sur le sujet, par Madame Julie MARATRAT, Technicienne au Parc Régional du Gâtinais Français.
On me demande aujourd'hui de rappeler les grands principes de cette activité salutaire qu'est le « compostage », et je sais que chaque jardinier soucieux de la nature a « SA » recette et doit en faire profiter les autres !

POURQUOI COMPOSTER ?

30 % des déchets ménagers sont organiques et facilement décomposables (épluchures, tontes de gazon, feuilles d'arbres, etc.) et ces produits vont dans les décharges et les incinérateurs, c'est ballot !
Alors que le compostage individuel permet de fabriquer un amendement naturel et gratuit –mis à part l'achat d'un composteur du commerce, voire d'un broyeur qui ne sont pas absolument nécessaires-
C'est donc ECOLOGIQUE et ECONOMIQUE.

Il s'agit de reproduire le cycle naturel de la matière donc la production d'humus en présence d'air et de rendre au sol le mieux possible ce qu'on lui a prélevé.
Le compost donc l'humus retient l'eau dans les terres arides et siliceuses et aère les terres lourdes et argileuses.
Il évite donc l'emploi de tourbe ou de terreaux du commerce.

NOTA : Il est quasi impossible de faire un compost BIO à 100 % mais chacun peut limiter les dégâts et pratiquer un jardinage « raisonné ».

DEUX FACONS DE COMPOSTER

en tas et pour stocker les déchets il est possible de fabriquer un conteneur dont nous parlerons plus loin, sachant que la surface du sol au départ doit être propre et désherbée.
dans un composteur : on trouve de nombreux exemples de cet appareil dans le commerce.
Cependant pour bien faire décomposer les matières organiques, il faut un volume minimum pour garder une humidité idéale. Un tout petit tas ne marche pas.

REGLE N° 1 :
Il faut varier le plus possible la nature des déchets et les mélanger au maximum.
Versez vos déchets si possible fragmentés par couches successives peu épaisses en alternant les éléments carbones (paille, bois, cartons...) et les éléments azotés (plantes fraîches, épluchures, tontes...).
Mouillez les matières sèches comme les feuilles, la paille et mélangez les avec des matériaux riches en eau (herbes, gazon, épluchures...).

QUE METTRE DANS LE COMPOSTEUR ou SUR LE TAS ?
Dans l'absolu toute matière organique peut être décomposée...
déchets de jardin : en alternant les très secs et les très humides et faire sécher les tontes de gazon un jour ou deux avant de les incorporer.
Un broyeur permet de gagner du temps car finement hachés les matériaux se décomposent plus vite et surtout il évite le tamisage fastidieux du produit fini –Mais si tamisage il y a, les restes retourneront dans le nouveau tas.
Tailles de haies de feuillus : (les conifères sont très difficiles à composter.).
Sachez que le compost dit de broussaille est relativement grossier et ne convient qu'au paillage des arbres et arbustes (pas aux carottes...).
Déchets de cuisine : Essentiellement les épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œuf concassées, marc de café, thé en vrac, etc...
Personnellement j'évite de mettre les agrumes et tout ce qui est cuit. J'ai la chance d'avoir des poules qui me recyclent le pain et tout ce qui est cuit et non consommé.
Fumiers d'animaux : Il vaut mieux les composter avant utilisation au jardin. Ils améliorent ainsi la dynamique des éléments fertilisants.
NOTA : la paille « BIO » est rare mais un compost bien fait aura largement dégradé les produits encore présents.
Cendre tamisée de bois de feuillus : à utiliser à doses homéopathiques. C'est un engrais qui apporte phosphore, potasse et chaux donc attention, sur et dans les terres argileuses. Trop de cendres = terre-béton.
Sciures de bois non traités (pas en grandes quantités)
Eventuellement **: litières biodégradables d'animaux** en bonne santé et vermifugés.
NOTA : de toute façon, il faut varier autant que possible les apports de matières et en plusieurs petites quantités.
Pas d'apport massif.

REGLE N° 2 :
la décomposition doit être AEROBIE et par conséquent le compost ne doit jamais sentir mauvais.
Il faut remuer le tas deux ou trois fois pour l'aérer et relancer la montée en température.
Composter veut dire « mélanger ».

Mélanger - éléments carbonés et azotés
- éléments secs et humides, etc ...
Au bout d'environ 6 mois le compost est utilisable et les micro-organismes et toutes sortes de vers et larves auront fait leur travail.

ACTIVATEURS DE COMPOST :
Ceux du commerce sont ni plus ni moins que des engrais azotés mais plus chers.
Ils sont éventuellement utiles pour aider la décomposition de broyats de branches, tailles de haies sèches.
Moi, je préfère le purin d'ortie qui a lui seul pourrait faire l'objet d'un article...

UTILISATION DU COMPOST
Les meilleures périodes sont l'automne et le printemps.
- Couverture du sol à l'automne s'il n'est pas tout à fait mûr.
- Incorporé dans les 10-15 premiers centimètres par griffage ou grelinage.
- Pas de compost récent pour ail, oignon, échalote, navet, radis, mâche.
- Apport moyen pour rosiers, fleurs, arbres fruitiers et légumes peu exigeants : betterave, carotte, bette, chicorée, haricots, laitue, etc.
- Apport important pour :
- cassis, framboisier, fraisier ;
- artichaut, aubergine, chou, courgette, épinard, pommes de terre.

COMPOSTAGE EN SURFACE
PAILLAGE :
C'est ce que fait la nature depuis des millions d'années.
En forêt tout se transforme en humus doucement et la terre nourrit les arbres en restant meuble et souple.
Dans nos jardins, un léger paillage est le complément de l'apport de compost mûr griffé en surface.
- Limitation des mauvaises herbes
- Maintien de l'humidité du sol +++
Je « paille » avec 2 ou 3 cm de tontes de gazon non tassées autour des légumes et tout ça a disparu en automne et est devenu humus.
Si vous possédez un broyeur : la paille broyée fait le même effet.

STOCKAGE DU COMPOST MÛR
Ce que je préfère est la mise en andain : tas allongé que je couvre d'une petite bâche car les pluies délaveraient le produit et toute sa richesse partirait dans le sol et sous-sol.

Maurice MICHOU
Branche nature AmicaleVillaronne.

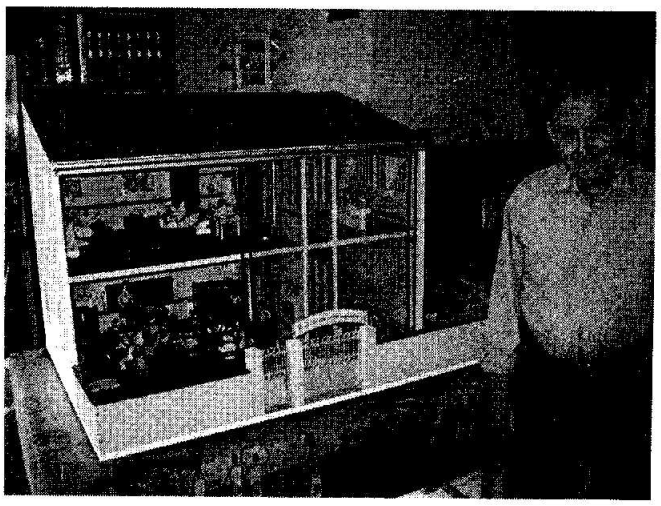
LA PASSION DE MICHEL

Michel Amiot est né à Villiers, issu d'une famille villaronne enracinée depuis plusieurs générations. Son premier travail fut commis boucher-charcutier chez M. Res. Ensuite, ouvrier-maçon durant de nombreuses années, il travailla pour l'entreprise Lepage. Depuis 1997, Michel a choisi de vivre une retraite active.
Au début de cette année, à l'occasion des vœux de Mme le Maire au foyer rural, les Villarons ont découvert deux exemplaires de ses créations. Michel a exposé un *chalet*, ainsi qu'une maquette imposante nommée *l'école de mon enfance*, bien que sur les bancs de l'école il ait souffert de la sévérité de son maître M. David : ce qui montre son attachement pour l'école communale.

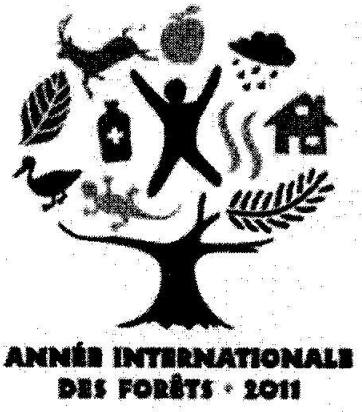
En fait, Michel a une passion : **le maquettisme.**
Chaque mois, il achète différentes pièces à assembler, revues spécialisées et modes d'emploi pour construction de maquettes. Deux heures par jour, Michel assemble. Son activité exige réflexion, adresse, application et un don manuel évident.
Ses réalisations sont nombreuses : *chalet, école, horloge suisse avec un coucou, Notre-Dame de Paris, la Tour Eiffel...*
Plusieurs assemblages sont en cours et demandent encore beaucoup d'heures de travail : *bateau Le France, avion Spitfire et une maison bourgeoise.* Mais quand le plaisir est là, le courage ne manque pas. Quel enthousiasme pour le maquettisme !
Félicitations et bravo Michel !

Etienne Roussereau









Adieu champignons, muguet et jonquilles !

J'asphyxie le sol par destruction de la microfaune et la microflore,

j'empêche la régénération naturelle des chênes,
je réduis la biodiversité,
Je prive d'herbages cerfs et chevreuils.

Si j'apprécie la lumière, en particulier après la chute ou la coupe d'un arbre, je m'adapte à de nombreux milieux, sous-bois sombres, les chaos de grès et les platières, en groupe ou isolé.

Je fais disparaître les vers de terre, acteurs majeurs de la fertilité des sols.
Quasiment plus rien ne vit à mon pied.
Il n'y a pas d'insectes sur mes fleurs.
Des oiseaux consomment mes fruits à la fin de l'été, et leurs fientes deviennent des semences qui me propagent à distance.

Envahissante, compétitive, toxique, JE SUIS…

Le raisin d'Amérique ou Phytolaque
Elégant végétal qui atteint 2 à 3 m de hauteur à fleurs blanchâtres au printemps, à fruits en forme de raisin noir en plein été. Il se distingue par ses **tiges creuses de couleur pourpre**. La plante a un pivot qui est une réserve pleine d'énergie. Chaque fruit contient 10 graines. **Classé parmi les pestes végétales par l'UICN** (Union mondiale pour la Nature), le Phytolaque fut introduit au XVII^{e} siècle dans le Bordelais, servit alors à divers usages alimentaires et comme pigment. Aujourd'hui, l'invasion a atteint la Turquie.
Comme pour d'autres plantes toxiques, cela n'empêche pas d'en tirer des molécules utilisées en pharmacologie, notamment en homéopathie. Il contient une protéine anti-virale, étudiée pour lutter contre le sida. Ses applications médicales en justifient la culture, mais il convient alors d'empêcher, par des filets ou autres moyens, la dispersion de ses graines.

Il constitue actuellement sur le massif de Fontainebleau des populations globales qui sont difficilement calculables, de l'ordre du million de pieds.

Pour enrayer l'invasion, des **actions régulières** sont nécessaires en prenant la précaution de porter des gants. **Dès leur sortie** : l'élimination des très jeunes plantules se fait sans grand effort ni outils lourds.

Dès la mi-juillet : lors des promenades en forêt le sectionnage de la tige des plantes à 40 cm du sol afin de laisser un repère pour l'arrachage ultérieur. **Toute l'année** : l'arrachage au moyen d'une pioche à large lame ou sectionnage de la plante sous le collet qui est à 10 cm sous terre.

Pour plus d'informations : http://phytolaque.wifeo.com

Le 30 mai à 9 h rendez-vous au parking du foyer pour deux heures d'élimination de jeunes plantules.

Huiles et gaz de schiste en Seine-et-Marne
C'est un sujet d'actualité qui a été exposé dans tous les media.
Toutefois, rappelons que **80 % de la Seine-et-Marne** et presque **la moitié de l'Essonne** (sans parler de plus des 2/3 des Yvelines) sont actuellement couverts par des demandes de permis de recherche pétrolière, des permis déjà accordés et des titres d'exploitation existants ou en cours d'instruction qui émanent d'une dizaine de compagnie.
Après le **Conseil régional**, le **Conseil général** s'est associé aux protestations des communes et des associations. En s'appuyant sur les risques encourus, il a voté à l'unanimité le vœu que l'attribution des permis d'exploration soit suspendue et les permis en cours annulés.
Le Parc naturel régional du Gâtinais français, après avoir établi la liste des risques environnementaux et sanitaires, met en avant l'état actuel de forte dégradation des nappes phréatiques en Essonne et Seine-et-Marne, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, (voir les arrêtés sécheresse pris chaque année, depuis 7 ans, sur les nappes de Champigny et de Beauce) sollicitera le Comité syndical du 5 mai 2011 de prendre une motion contre la recherche et l'exploitation du Gaz et huiles de schiste sur l'ensemble des territoires des nappes de Beauce et de Champigny, car l'eau ne connaît pas les frontières administratives.
Le président de la **Fédération des PNR** de France indique le 11 avril qu'une proposition de loi visant à interdire l'exploration et l'exploitation des G.H.S.va être soumis au Parlement.
Le 13 avril, le 1er ministre annonce l'interdiction de l'exploration et de l'exploitation mais, comment vont réagir les compagnies qui ont réalisé de lourds investissements ? À suivre…
(source Liaison IDF, S&M Magazine, site PnrGf)

Katherine Moussaud pour la Branche-Nature

Ce Qui S'est Passé

THÉÂTRE À VILLIERS



Vendredi 4 mars 2011, nous avons été nombreux au foyer J.- L. Garban à « déguster » la pièce d'A-R Gurney, *Love letters*, mise en scène et interprétée par Isa Mercure et Gilles Guillot. Pendant près de deux heures, nous avons voyagé dans le temps (des années 30 aux années 80) et dans l'espace (Etats-Unis, Europe, Asie) grâce aux lettres et cartes postales échangées entre deux personnages, Thomas et Alexa, d'abord enfants, puis devenus adultes. Quel régal pour nous spectateurs, de vivre, avec cet homme et cette femme, leur amour naissant, leurs contradictions, leurs émotions. Le rire et les larmes se sont succédé et, à la fin du spectacle, chacun s'est félicité d'avoir passé la soirée en compagnie de ces deux êtres passionnés et remarquablement rendus par Isa et Gilles que nous remercions encore !

Michèle Ferré

MARDI GRAS



Un Mardi gras avec beaucoup d'enfants déguisés comme d' habitude, tout le monde s'est bien amusé. Nous avons manqué de crêpes. Les petits gourmands ont liquidé même le stock de gâteaux que nous avions en réserve !! Enfin tout cela pour dire que c'était très bien ainsi.

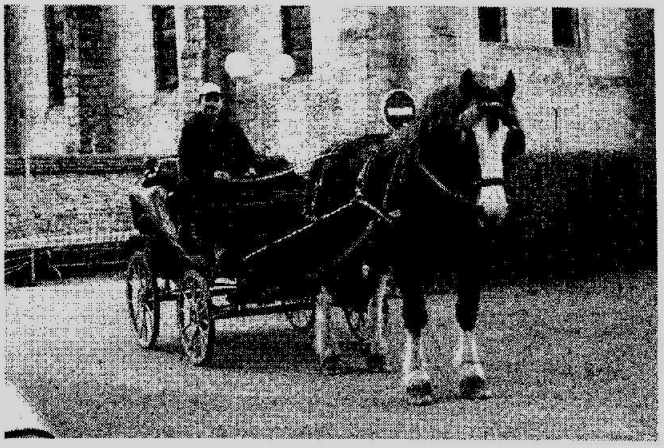
PRINTEMPS DES POÈTES, DIMANCHE 20 MARS

Treize ans de poésie partagée à Villiers-sous-Grez depuis ce premier « Printemps des Poètes » en 1999 autour de Jacques Prévert.
Cette année le thème proposé à l'échelle nationale « d'infinis paysages » était à l'honneur. Autour d'un verre, les Villarons — et autres visiteurs — ont entendu et fait entendre les voix qui les enchantent (Michaux, Guillevic, Reverdy, Reutenauer, Tardieu, Théophile Gauthier, Baudelaire, Abdellatif Laâbi...)
Et puis ils ont joué avec les mots à travers des « cadavre exquis », jeu des surréalistes. Un exemple : « l'adorable étincelle renifle sauvagement le passant tranquille ».

Isa Mercure et Gilles Guillot

Nettoyage de printemps : un après-midi utile pour notre environnement





Vingt-deux Villarons étaient au rendez-vous sur le parking du foyer, ce samedi 26 mars après-midi.
Une fois les équipes formées, nous nous sommes dirigés vers les axes routiers menant vers Grez, Bourron-Marlotte, Nemours, Larchant, La-Chapelle-La-Reine et Ury. En deux heures, plus d'une trentaine de sacs poubelle furent remplis de déchets de toutes sortes, d'objets plus ou moins lourds et encombrants.
Vers 17 h 30, nous nous sommes retrouvés pour partager quelques pâtisseries, avec le verre de l'amitié, heureux d'avoir contribués, à notre petit niveau, à ce que les alentours de notre village soient plus accueillants.
Un grand merci à tous nos bénévoles, à Joël Poulain et Jérôme Champion, tous deux ont aidé à transporter les sacs et objets lourds, Joël avec sa voiture et sa remorque et Jérôme avec sa carriole attelée de sa jument Hélice.

Mireille Permanyer

Un petit-déjeuner villaron apprécié

Si le concours international d'endurance de Fontainebleau du 2 avril dernier a été un grand succès salué par la presse spécialisée, j'ai rappelé en public, pendant le briefing d'accueil des concurrents, que tout était parti de Villiers-sous-Grez, lieu de création des premières endurances sur le massif de Fontainebleau. Villiers-sous-Grez où la municipalité et donc les Villarons offraient à l'assistance technique des cavaliers un petit déjeuner à l'occasion de la première halte matinale. C'est donc au moins 300 personnes qui ont déboulé sur le parking de la fourche Ury – Recloses entre 8 h 30 et 10 h 30 pour soigner chevaux et cavaliers avant de profiter des boissons et des gâteaux. Que tout les bénévoles et lève-tôt soient ici remerciés et sachent que cet effort a été extrêmement apprécié.



Yves Lechevallier

Evènements à Venir

AVIVRE ACTUALITÉS

Comme chaque année, l'association A VIVRE (association pour les écoliers de Villiers et Recloses) organise la kermesse de l'école qui aura lieu le samedi 18 juin au niveau de l'école maternelle de Villiers-sous-Grez, en prolongement du spectacle de fin d'année des élèves des écoles maternelle et primaire.
Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour l'organisation de cette manifestation (dons de lots, tenue d'un stand, préparation de gâteau pour la buvette,...)
Vous pouvez joindre Mme Martins Bélina au 01 64 24 27 50 et laisser un message avec votre nom et vos coordonnées le cas échéant, afin que nous prenions contact avec vous.
Une boom de fin d'année est prévue le 1er juillet au foyer rural de Villiers-sous-Grez. Cette année les enfants de l'école maternelle peuvent participer sous la responsabilité de leurs parents, les enfants de l'école primaire seront encadrés par l'équipe de l'association. Les enfants seront accueillis de 18 h 30 à 21 h.
Participation de 5 € comprenant : boisson, sandwich et dessert et musique à gogo !
Venez nombreux !

L'association AVIVRE

SAMEDI 7 MAI : COMPTINE D'AUTOMNE AU FOYER J.-L. GARBAN

Á 20 h 45, sur invitation de l'association « Expressions Libres », la compagnie NAPHRALYTEP jouera cette pièce boulevardière de Claude Mercadié et, pour l'avoir vue, je vous l'assure, ce n'est pas triste !
L'automne, c'est la cinquantaine avec son démon de minuit. Un « pétage » de plomb dans le ménage. Çà part dans tous les sens, dans tous les sens du terme bien sûr, et les plus sages en apparence ne sont pas les moins disjonctés. La morale en prend pour son grade mais c'est tellement bon ! Un rire à gorge déployée qui n'exclut pas une réflexion juste sur cette période qui met bien souvent les couples en danger. À ne rater sous aucun prétexte.
Prix des places : 12 € et 10 € pour les moins de 13 ans.
Réservation possible auprès d'Odile et Yves Lechevallier 01 64 24 26 33.

Yves Lechevallier, président de l'association « Expressions Libres »

VENDREDI 20 MAI AU FOYER J.-L. GARBAN 20 H 45 : KRISTOFF FLUDER « OUI, JE SUIS NOIR ET ALORS ? »

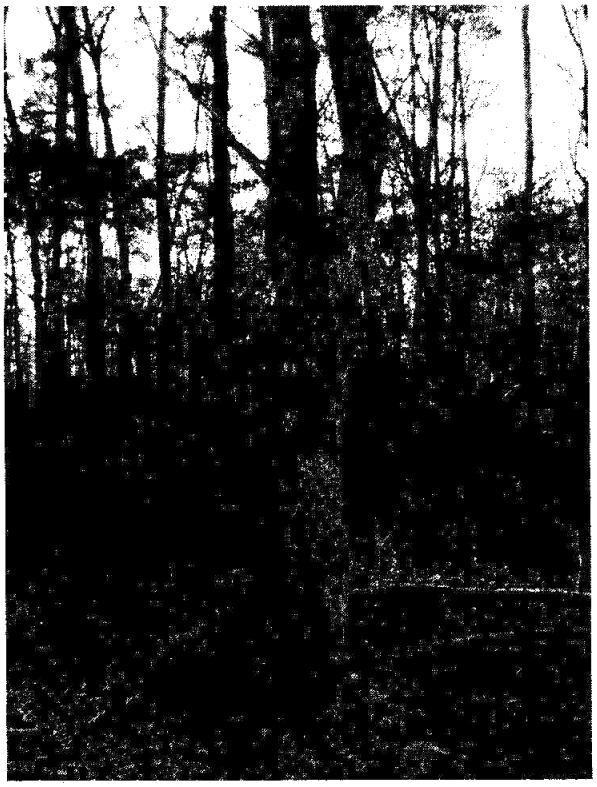
Dans ce spectacle, il se livre à vous sans pudeur, sans crainte et parfois même sans slip. Quel courage diront certains, il va trop loin diront d'autres ! Mais a-t-il seulement une limite ? Non, car le plaisir qu'il souhaite vous donner est sans limites !!!!
Comme l'a très bien dit Nietzsche, dans un allemand qui frise la perfection : «Deviens ce que tu es !». Une pensée que Krystoff a fait sienne, avec un enthousiasme et une générosité chevillés au corps ! Et quel corps !
De nombreux spectateurs et non des moindres ont déjà goûté et adoré son spectacle :
«Ce spectacle a changé ma vie», le Dalaï Lama.
«Quelle plume !», F. Mitterrand.
«Je m'en suis retourné cette nuit», V. Hugo.
«Ma relève est enfin assurée !» Tatayet.
«Quel talent ce Krystoff Flaubert !» A. Delon.

Yves Lechevallier

1ER MAI 2011 : RALLYE DES ARBRES INSOLITES

L'association SAUVEBOIS organise le 1er mai un rallye des arbres insolites. Il s'agit d'une promenade balisée d'une durée de 2 heures environ et d'une longueur de 5 km pour découvrir sur une partie du secteur forestier

de Villiers 14 arbres présentant des curiosités végétales. Ce n'est pas une compétition ! C'est simplement un parcours pour faire remarquer quelques arbres bizarres et vous permettre ensuite d'en découvrir



vous-même bien d'autres car la nature est loin d'être aussi standardisée qu'on se l'imagine. Rendez-vous à 10 heures précises, au stade de Villiers, près du terrain de boules. Pensez à vous protéger contre d'éventuels moustiques. Sortie gratuite bien sûr.

Nelly Amiot

PROCHAINE ENDURANCE VILLARONNE LES 4 ET 5 JUIN PROCHAINS.

À cette occasion, tout le staff habituel de bénévoles sans qui rien ne serait possible va se retrouver sur le site villaron que nous connaissons bien. Montage le 3, et le 4, de bonne heure, sera donné le départ des épreuves pour jeunes chevaux patronnées par la Société hippique française et mises en musique par Endurance équestre Fontainebleau (président : William Armagnac). Le 5, sur des distances allant jusqu'à 90 kilomètres, ce sont les amateurs, les clubs et les pros qui se mesureront à nos boucles villaronnes. La municipalité apportera son soutien à cette manifestation par les bonnes volontés qui aident à son déroulement et le mobilier prêté à cette occasion. Bon vent à tous en espérant une météo clémente !

Yves Lechevallier

Municipalité de Villiers sous Grez - Amicale villaronne

Chaque jeudi matin de 9h à 10h à partir du 28 avril

Club des bébés lecteurs

Bibliothèque municipale de Villiers sous Grez

Rencontre des petits de 0 à 3 ans autour d'ouvrages adaptés à leur âge :
imagiers, livres de comptines, albums, livres audio, livres tactiles...
La bibliothèque dispose également de quelques DVD pour les touts petits et d'ouvrages de puériculture s'adressant aux parents et aux assistantes maternelles.
L'inscription à la bibliothèque et les prêts sont gratuits aussi bien pour les villarons que pour les personnes « extérieures ».
N'hésitez pas à en parler autour de vous.

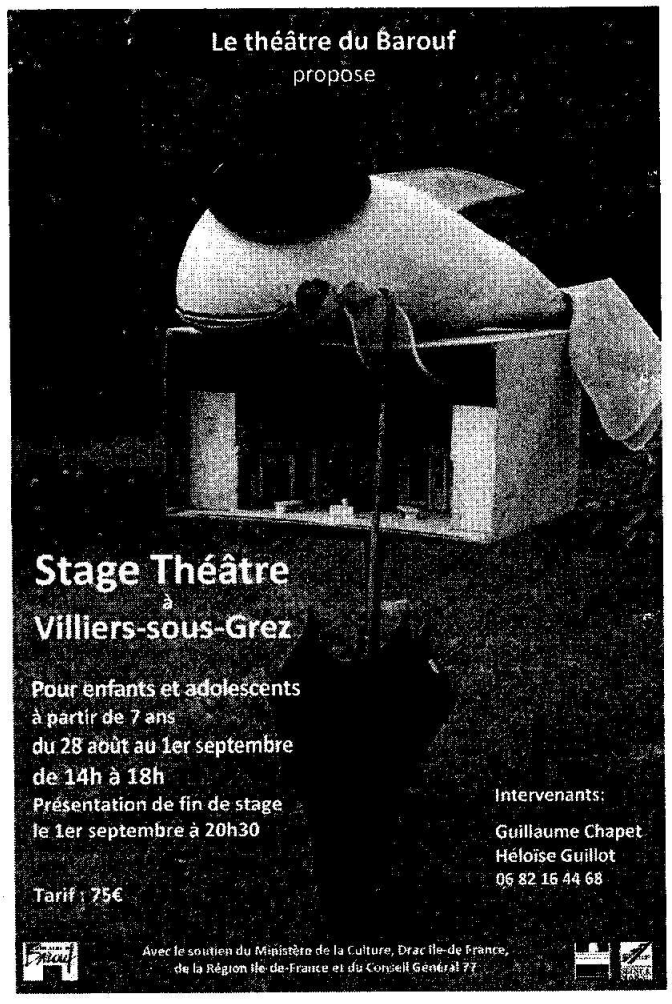
Contact : **Françoise Hubert**
01/64/24/26/71 **06/14/83/78/96**
La bibliothèque est soutenue dans cette action par le Conseil Général
à travers l'aide apportée par la Médiathèque de Melun



RETROUVONS-NOUS, VILLARONS DE TOUS ÂGES POUR UNE NOUVELLE RANDONNÉE !

Après la Dame Jouanne et les merveilles du petit Mont Chauvet en juin 2010, il sera difficile de faire mieux. Mais le principe est de se retrouver pour marcher, discuter et être en harmonie avec dame nature !
Départ de Villiers à 9 h le 15 mai, au parking du foyer.
Renseignement auprès de Sandra Olivier au 01 64 24 26 41

La commission jeunesse sports loisirs



Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

PLEINS FEUX SUR LA DANSE ET LA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE DE L'ENTENTE SPORTIVE DE LA FORÊT

La section gym et danse de l'ESF a permis, cette année, à 120 jeunes filles de 6 à 20 ans de découvrir ou de se perfectionner dans ces différentes disciplines. En musique, seules ou ensemble, elles développent grâce, souplesse, coordination, dynamisme mais aussi l'écoute musicale. Selon leurs qualités, nos gymnastes ont pu participer à un challenge officiel où elles ont fait bonne impression. L'association vous donne rendez-vous le 24 juin à la villa Capella de La- Chapelle-La-Reine pour son gala annuel de danse. Vous pourrez découvrir et apprécier les chorégraphies effectuées par Anne, Nathalie et leurs élèves sur le thème du cinéma. Je remercie tous les bénévoles pour leurs implications dans le fonctionnement de l'association, ainsi que les parents et Dominique pour leur participation à la mise en place et aux costumes du spectacle.

Rendez-vous le 24 juin 2011 à 20 h à la villa Capella.

atelier de Fontainebleau

BRANCHE-NATURE
de l'Amicale villaronne

Samedi 28 mai
SORTIE ANNUELLE en compagnie des naturalistes de l'**ANVL**
Gabriel Carlier, géologue et Michel Arluison, botaniste
Rendez-vous à 14 h devant l'église.

SOIREE SALSA

Samedi 14 mai 2011



À Villiers sous Grez

Foyer Rural

(derrière l'église)

Cours évolutifs tous niveaux

20h00 : Salsa Suelta

20h45 : Bachata

Piste de Danse jusqu'à 2h00

Cours + Soirée : 10 €uros

Boissons Soft

Friandises A Volonté

Rock'n Salsa

Réservation Obligatoire :

06 07 28 24 96

06 71 48 91 29

Dress Code :
Blanc et Bleu

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

Nos joies nos peines

C'est avec tristesse que nous annonçons le décès de Madame Marie PEPIN épouse PURSEIGLE en date du 21 mars 2011.

Nos pensées vont à sa famille et à ses proches.

La SNCF prévoit déviations et retards

Des travaux de renouvellement des infrastructures ferroviaires auront lieu sur la ligne Moret-Lyon entre Nemours et Souppes du 20 mai au 18 juin 2011. Les passages à niveau de Saint-Pierre-les-Nemours et Bagneaux-sur-Loing seront fermés à la circulation de jour et de nuit exceptés ceux sur la RD 16 et la RD 118 qui seront fermés certaines nuits. Des déviations seront mises en place.

Pour celles et ceux qui empruntent le train régulièrement, des retards qui ne devraient pas excéder 10 mn seront possibles tout particulièrement dans le sens Province-Paris.

Les inscriptions à l'école maternelle

Pour les enfants nés en 2008, elles auront lieu les 16, 17, 19 et 20 mai de 16 h 30 à 17 h 30 à l'école maternelle. N'oubliez pas de vous munir de l'attestation délivrée par votre mairie.

Exposition de travaux et spectacle de fin d'année

Les enfants des écoles de Villiers et de Recloses seront ravis de vous accueillir à leur exposition de travaux qui se tiendra, du 14 au 18 juin, à l'école maternelle de Villiers.

Vous pourrez également assister à leur spectacle, samedi 18 juin à 10 h 30, dans la cour de l'école maternelle.

Merci de votre présence.

Agenda

Conseil Municipal

23/05 Réunion du conseil
17/06 Réunion du conseil
28/06 Réunion du conseil

Pratique

04/05 Collecte sélective
18/05 Collecte sélective
01/06 Collecte sélective
15/06 Collecte sélective

Recréatif

07/05 17h Raconte-moi des histoires
07/05 Théâtre : « Comptine d'automne » - Expressions libres
08/05 Barbecue Tennis Club
14/05 Soirée dansante - Rock'n Salsa
15/05 Rando villaronne - Commission jeunesse sports loisirs
20/05 Théâtre:" Oui, je suis noir et alors" Commission culture et animation
22/05 Kermesse du Coq Chantant
04/06 17h Raconte-moi des histoires
05/06 Concours d'endurance équestre
14/06 au 18/06 Expo des travaux d'élèves à l'école maternelle
18/06 matin spectacles des écoles
18/06 après midi Kermesse A vivre

HORAIRES DE LA MAIRIE
Lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h00
samedi de 9h00 à 12h00

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE
- mercredi de 10h30 à 12h30
- jeudi de 9 h à 10h et de 16h30 à 18h30
- samedi de 17 h à 19 h

vacances scolaires : mercredi de 10h à 12h

TRANSPORTS DE LA MAIRIE

Nemours, marché 4 €
tous les **mercredis**
départ «centre» 8h50
retour 11h00
1er et 3e samedi
départ «centre» 9h40
retour 10h50

Villiers-en-Bière, Carrefour
4e jeudi 8 €
départ «centre» 10h00
retour 14h00

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le **vendredi**
départ «centre» 9h00
«Croix-Lambert» 9h05
retour Villiers 11h45